

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : __ / __ / 2023**CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 23 mars 2023

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 08
Responsable de service : Marie GARDIENNET

Sous la Présidence de Mme Nadine NIVAULT,

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, M. Jonathan COULANDREAU, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE M. Gérard-François BOURNET, Mme Frédérique COSTANTINI, Mme Laëtitia BOURDIER Mme Agnès DE BRUYN, Mme Sophie DESPRÈS, Mme Rita RIO, M. Patrick ROBIN, Mme Angéline GLUARD, M. Thierry LAMBERT, M. Dominique GAUDIN, M. Jean-François RABEAU, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Bertrand ÉLISE, M. Yan GENONET, M. Arnaud LATREUILLE, Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA,

Absents excusés représentés :

Mme Laurence BOUVILLE, (donne procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD)
Mme Estelle QUÉRÉ, (donne procuration à Mme Laëtitia BOURDIER)

Absent : M. le Maire, Tony LOISEL + pouvoir M. Jean LORAND

Secrétaire de séance : Marie-Christine MILLAUD

Date de convocation	15/03/2023
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	28

08. Vote du Compte Administratif : Budget principal Mairie

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121- 29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la délibération du 31 mars 2022 adoptant le budget primitif principal Mairie,

Considérant l'avis la commission des Affaires Générales & Moyens Généraux du 7 mars 2023,

Considérant que les résultats de fin d'exercice s'établissent comme suit :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Réalisation</u>	<u>Investissement</u>	<u>Réalisation</u>	
Dépense	9 369 260,32 €	Dépense	1 978 910,19 €	Résultat net de clôture
Recette	13 860 408,85 €	Recette	1 591 840,98 €	Excédent 4 104 079,32 €
Excédent	4 491 148,53 €	Excédent		Déficit
Déficit		Déficit	-387 069,21 €	

Considérant la présentation brève et synthétique opérée en séance,

Considérant que la maquette officielle du compte administratif est annexée à la délibération,

Considérant que Mme Nadine NIVAUULT, élue par l'assemblée délibérante pour présider la séance le temps du vote d'adoption des comptes administratifs, propose de procéder au vote,

Considérant que conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, le maire ne doit pas être comptabilisé dans les membres présents, ni dans les suffrages exprimés ou les abstentions,

Considérant que M. le Maire se retire de la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à

- 3 absentions (A. LATREUILLE, L. TEIXEIRA, J. GAREL)
- 5 voix Contre (H. RATA, Y. GENONET, H. de SAINT DO, O. CALIX, B. ELISE),
- 19 voix Pour

Adopte le Compte Administratif 2022 du Budget principal Mairie

Annexe n°04 : Maquette officielle

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL,

Maire



Marie-Christine MILLAUD

Secrétaire de séance